

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/6/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 28 novembre 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Sixième session
Genève, 15 – 19 mars 2004

ACTUALITÉS CONCERNANT LES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET
TECHNIQUE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Document établi par le Secrétariat

I. APERÇU

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") a approuvé le principe d'informations régulières sur les activités d'assistance juridique et technique et de renforcement des capacités que l'OMPI mène dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. Le présent document rend compte d'activités menées depuis le précédent rapport, publié en avril 2003 sous la cote WIPO/GRTKF/IC/5/4.

2. Le Secrétariat continue de réaliser un large éventail d'activités de coopération technique dans ce domaine au travers d'ateliers et réunions, missions d'experts et missions d'enquête, par l'élaboration de textes législatifs et la fourniture de conseils à cet égard et dans le cadre de son action d'enseignement et de formation. Parmi ces activités, certaines sont spécialement axées sur la protection juridique des savoirs traditionnels et des ressources génétiques qui leur sont liées, ainsi que sur la protection juridique des expressions du folklore (ou expressions culturelles traditionnelles).

3. Le présent document porte uniquement sur les activités entreprises ou proposées entre mai 2003 et février 2004. Cette liste est seulement donnée à titre indicatif et ne comprend sans doute pas toutes les activités pertinentes du Secrétariat. Elle montre cependant l'intérêt soutenu que suscitent les questions pratiques et de politique concernant la protection des savoirs traditionnels et des expressions du folklore.

4. De nombreuses autres activités menées par le Secrétariat de l'OMPI concernant la propriété intellectuelle en général, telles que colloques, séminaires, conférences et missions consultatives, comportaient un volet consacré aux savoirs traditionnels et aux expressions du folklore. Ces activités plus générales n'apparaissent pas toutes dans le présent document, qui donne un aperçu du travail en cours plutôt qu'une liste exhaustive.

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS

5. Les activités ont été classées selon les catégories générales suivantes :

- i) ateliers et réunions spécifiques (il s'agit d'ateliers et de réunions portant spécifiquement sur le folklore ou dont le folklore est l'un des thèmes principaux);
- ii) missions d'experts et missions d'enquête;
- iii) élaboration de textes législatifs, commentaires sur des textes législatifs et information dans le domaine législatif;
- iv) enseignement et formation;

Ateliers et réunions spécifiques

6. L'OMPI continue de recevoir des demandes visant la tenue d'ateliers et de réunions fondés sur une approche intégrée de l'assistance technique et de mener des consultations sur les questions de fond examinées par le comité.

7. Les principaux objectifs des ateliers sont les suivants : i) fournir aux États membres, aux communautés autochtones et locales, aux organisations compétentes et à d'autres parties prenantes une tribune où ils pourront examiner les aspects techniques, juridiques et politiques des questions qui relèvent du mandat du comité intergouvernemental et réfléchir à ces questions; et ii) faire en sorte que les États, les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que d'autres parties prenantes aient une idée claire des travaux et du mandat du comité, afin qu'ils puissent contribuer à ses délibérations de manière efficace. L'OMPI a financé la participation de fonctionnaires de pays en développement et de représentants désignés par les communautés autochtones et locales.

8. Depuis mai 2003 et jusqu'à l'élaboration du présent document, les ateliers ci-après ont été organisés par le Secrétariat de l'OMPI :

- Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la protection des expressions culturelles traditionnelles, Rabat, 20 et 21 mai 2003;
- Atelier de l'OMPI sur l'accès aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore en Amérique latine, Lima (Pérou) 12-14 mai 2003;

- Atelier sous-régional sur le folklore et les savoirs traditionnels pour les pays de la Communauté andine, Lima, 15 mai 2003;
- Atelier national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, Guatemala, 16 et 17 octobre 2003;
- Séminaire interrégional de l'OMPI, Ispahan (République islamique d'Iran), 16-18 juin 2003 (la "Déclaration d'Ispahan" issue de cette réunion a été présentée au comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/5//14);
- Forum International sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, Moscou, 3-5 juin 2003;
- Réunion régionale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, Ottawa, 7-9 septembre 2003;
- Table ronde de l'OMPI sur les options juridiques et de politique générale pour la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions du folklore, Kampala (Ouganda), 13 et 14 octobre 2003;
- Atelier d'experts OMPI/Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, New Delhi, 17 et 18 novembre 2003;
- Table ronde OMPI/OAPI sur les options juridiques et de politiques générales pour la protection des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et des expressions du folklore, Bénin, 15 et 16 décembre 2003.

9. Un large éventail de consultations, ateliers et autres forums supplémentaires organisés aux niveaux régional et sous-régional sur ces questions se trouvent à différents stades de planification ou d'exécution. Ces réunions peuvent déboucher sur diverses propositions d'activités à mettre en œuvre dans des pays appartenant à chacun des groupes régionaux d'États membres de l'OMPI.

10. Outre ces ateliers, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont aussi été au centre ou ont constitué un volet important d'ateliers, séminaires, forums et réunions organisés par l'OMPI ou auxquels l'Organisation a participé, notamment :

- Congrès annuel de la Société américaine de folklore, Albuquerque, Nouveau Mexique (États-Unis d'Amérique), octobre 2003;
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) : deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, Montréal, 1^{er} au 5 décembre 2003;
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) : troisième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé d'examiner l'application de l'article 8.j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 8-12 décembre 2003;
- Table ronde sur la protection de la médecine traditionnelle chinoise et des plantes médicinales, Beijing, 14 novembre 2003;
- Troisième réunion d'experts intergouvernementaux de l'UNESCO sur l'avant-projet de convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, 2-14 juin 2003 (présence le 12 juin 2003 seulement);
- Conférence sur la législation et la politique de propriété intellectuelle relatives aux ressources biologiques, Singapour, 1^{er}-3 décembre 2003.

Missions d'experts et missions d'enquête

11. Une mission consultative a été menée au Brésil les 8 et 9 mai 2003. Des consultations officielles ont eu lieu avec des autorités nationales brésiliennes au sujet des savoirs traditionnels, de l'accès aux ressources génétiques et du folklore. Parmi ces autorités figuraient le ministère de la culture (secrétariat au patrimoine, aux musées et aux arts et institut national d'art et d'histoire) et le ministère des relations extérieures.

12. Une mission d'enquête s'est déroulée en Chine du 10 au 14 novembre 2003. Elle portait sur la protection juridique de la médecine chinoise traditionnelle. Les participants se sont rendus à Beijing et dans la Province du Yunnan, où ils ont eu des entretiens avec des guérisseurs et des dispensaires pratiquant la médecine traditionnelle chinoise, des entreprises industrielles fondées sur la médecine traditionnelle chinoise, y compris ses innovations protégées par les systèmes nationaux et internationaux de brevet, et des administrateurs du système de la propriété intellectuelle.

13. Une mission d'experts a eu lieu en Indonésie en décembre 2003 au sujet de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.

14. Des consultations ont également eu lieu avec l'American Folklife Centre de la bibliothèque du congrès et avec le Centre of Folklife and Cultural Heritage de la Smithsonian Institution, tous deux à Washington, en octobre 2003.

Élaboration de textes législatifs, commentaires sur des textes législatifs et information dans le domaine législatif

15. Dans le cadre de ses activités permanentes de coopération pour le développement, le Secrétariat de l'OMPI a fourni des commentaires et des informations sur la protection des expressions du folklore et des savoirs traditionnels à de nombreux pays qui en avait fait la demande en vue de rédiger des lois de propriété intellectuelle ou de réviser des textes en vigueur. Le Secrétariat continue de recevoir des demandes d'assistance de ce type, dont certaines émanent d'organisations intergouvernementales régionales.

16. À l'échelon régional, l'OMPI a élaboré plusieurs documents traitant des options juridiques et de politique générale pour la protection des savoirs traditionnels au titre de la propriété intellectuelle pour l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), à titre d'activité de coopération technique dans l'optique de l'adoption d'une approche intégrée des savoirs traditionnels. Des documents similaires ont également été exploités dans les consultations sur les options juridiques et de politique générale menées avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

Éducation et formation

17. La thématique des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles continue de figurer, à la demande des États membres, dans le programme de nombreux ateliers de formation, séminaires ou séances d'information organisés par l'OMPI, que ce soit

dans le cadre de son programme de coopération pour le développement (y compris l'Académie mondiale de l'OMPI) ou dans celui de ses programmes de sensibilisation destinés aux entreprises et à la société civile. Les nombreuses activités concernées ne sont pas énumérées dans le présent document.

18. En juillet 2003, l'Académie mondiale de l'OMPI a entrepris de tester un projet de cours à distance en ligne sur la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels. Plus de 60 étudiants de nombreuses nationalités et aux parcours professionnels très divers se sont inscrits pour participer à ce cours pilote. Parmi eux figuraient des bénéficiaires du programme de bourses pour les autochtones offert par le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation internationale du travail (OIT), actifs à la base dans les communautés de leurs pays respectifs. Le cours pilote s'est déroulé sur 10 semaines, durant lesquelles il était demandé aux participants d'étudier six modules consacrés à différents aspects de la propriété intellectuelle en rapport avec les savoirs traditionnels, de répondre à une série de questions à la fin de chaque module et de présenter une épreuve écrite d'examen final au tuteur assigné au cours. Cette épreuve consistait en une série d'études de cas et de questions se rapportant au cours. Les étudiants qui l'ont passée avec succès ont reçu un diplôme de l'OMPI. Les étudiants ont aussi rempli un questionnaire sur le contenu et la structure du cours pilote. La structure, la matière et la pédagogie du cours seront revues compte tenu de leurs observations pour produire une version finalisée à usage général. La version en langue anglaise du cours d'apprentissage à distance de l'OMPI sur la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels sera lancée officiellement une fois terminé le processus d'évaluation et de révision. Le cours sera dans un premier temps proposé en anglais seulement, mais, si le budget le permet, il pourrait être traduit en français et en espagnol.

Guides pratiques, études et publications de sensibilisation

19. À la demande de certains pays parmi les moins avancés (PMA) et afin de fournir des conseils concrets et pratiques sous forme de directives et de stratégies, l'OMPI a entrepris d'élaborer pour plusieurs PMA des guides pratiques sur les expressions culturelles traditionnelles ou le folklore. Chaque guide vise à permettre à l'État membre concerné d'élaborer et de formuler ses propres stratégies de propriété intellectuelle en vue de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles, ce qui suppose l'identification, l'enregistrement et l'évaluation des expressions culturelles traditionnelles que le pays aura identifiées comme nécessitant protection.

20. Les consultations et les préparatifs se sont poursuivis en ce qui concerne l'élaboration d'un projet de manuel (*toolkit*) que les titulaires de savoirs traditionnels pourraient utiliser pour identifier et protéger leurs intérêts eu égard aux propositions visant la fixation des savoirs traditionnels, à partir de la matière contenue dans les documents WIPO/GRTKF/IC/4/5 et WIPO/GRTKF/IC/5/5 et en poursuivant les processus de consultation des parties prenantes évoquées dans ces documents.

21. Une série de documents d'information sur la problématique à l'étude au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore – et qui fait aussi parallèlement l'objet de débats dans d'autres instances internationales – est en cours de publication. Elle fait fond au maximum sur les documents existants qui ont déjà été distribués lors des sessions du comité

intergouvernemental. Ces produits d'information sont élaborés à deux niveaux : il y a d'une part des brochures succinctes d'introduction destinées au grand public, d'autre part des documents d'information plus approfondis destinés à un public plus spécialiste de décideurs.

22. Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]